

Secteur Situation des personnels
Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2014

Syndicats et tendances représentés

SNES ; SNESUP ; SNICS, SNUIPP ; SNE ; SNEPAP ; SNUASFP ; SNEP ; SNU-CLIAS ; EE

Négociation PPCR

Calendrier de la séquence 1 consacrée à l'architecture statutaire

- réunion mi-décembre : approfondissement des notions de corps et cadres d'emplois
- réunion de janvier : avancement d'échelon
- réunion conclusive avec la ministre vers la fin janvier.

La vision privilégiée par l'administration est celle d'un corps à 3 grades.

La CFDT souhaite que tous les agents parviennent aux grades les plus élevés (catégorie C et B) et que les 2 premiers grades soient parcourus par tous les agents en catégorie A. La CGT défend des corps à 2 grades, et une fluidité des parcours. FSU et Solidaires ont défendu des carrières linéaires.

Compte tenu des réponses de l'administration et des positionnements syndicaux, peut-on essayer de jouer sur la différence indice sommital du 2^e grade et du 3^e grade pour la limiter ? Comment agir aussi sur les volumes de promotions, conditions et critères de choix des agents changeant de grade. Se donner pour cette négociation un mandat de convergences avec les autres OS sur 2 grades ?

- Les débats pointent différentes questions à approfondir. Elles seront recensées dans une note pour préparer les échanges d'un prochain BDFN.

Infirmières, assistant-es socia-ux-les : inquiétude sur risques de déqualification dans un corps à trois grades. Elles pointent la nécessité de poser la question des professions réglementées dès la discussion générale.

La politique de fusion des corps a pesé sur le nombre de grades (cas des quatre grades de la catégorie C et des trois en B). Cela fragilise la présentation de l'administration lorsqu'elle constate une tendance à la généralisation de carrières en trois grades.

Droit à la carrière : soutient-on que des niveaux de recrutement différent peuvent aboutir à un même indice ? Il faudra traiter de l'entrée dans la grille au moment du recrutement, en abordant la question de la prise en compte de l'expérience antérieure au recrutement dans la Fonction publique.

Enjeux des rapports pro/pro pour la détermination du volume de promotions : l'administration propose de les inscrire dans les décrets statutaires afin d'éviter des contournements et inégalités dans la FPT où les collectivités fixent le ratio. Cela ne réglerait cependant pas le problème si le taux pas n'est pas totalement utilisé en pratique.

Les critères statutaires de promouvabilité ne sont pas neutres : selon que l'assiette est plus ou moins réduite, le mérite peut plus ou moins jouer.

Evolution des qualifications : jusqu'où peut aller la reconnaissance en termes de différenciation indiciaire ? Reconnaissance du doctorat.

Conclusion : mettre par écrit les orientations à porter et les questions qu'elles posent.

Nombre de grades, adaptation des outils (pro/pro par ex) à certaines politiques, amplitude des différences créées, et approfondir la notion de « mérite » pour défendre l'objectivation des différences et le resserrement des critères, la distinction de la procédure de VAE par l'avis d'un jury indépendant de l'employeur à laquelle il faudrait donner plus d'importance. Faut-il défendre un recours plus important à des sélections professionnelles ? Ou simplement leur existence dans tous les cas ?

Non titulaires

La ministre n'a pas répondu au courrier de juillet de la FSU.

Le bilan de loi Sauvadet à mi-parcours était à l'ordre du jour du comité de suivi du 20 novembre.

Présentation de la note envisagée pour le CDFN.

Proposition d'analyser les résultats élections CCP ANT.

FPT : seul versant où il n'y a pas eu d'élection CCP ; difficultés de postes mis aux concours réservés avec des candidats qui ne sont plus en fonction, ou liées à des situations de concurrence exacerbée.

Environnement : problème d'application dû aux corps concernés qui dépendent d'un autre ministère (agriculture notamment). Des emplois mis en concours inadaptés par rapport à l'existant.

La sortie d'établissements dérogatoires de la liste est une bonne chose, comme la restriction des situations dérogatoires envisagée mais l'application des conditions de la loi Sauvadet pour les titularisations qui en découlent ne convient pas.

Retraites

Fin janvier 2015, un rapport du gouvernement sera remis au Parlement sur les dispositifs familiaux de retraite. Ultérieurement, des rapports sont prévus sur la réversion et sur l'âge de départ à taux plein (examen notamment de la situation des femmes).

28 janvier : audition de Fragonard, président du HCF, par le COR.

Quelques séances du COR seront consacrées à la situation des retraités en vue de la rédaction du rapport de décembre 2015 : épargne et patrimoine, transferts territoriaux, intergénérationnels. Les syndicats ont demandé qu'il soit traité de la santé des retraités (à suivre).

Décret à l'étude sur l'allocation d'actifs pour le RAFP : passer de 3/4 d'obligations et 1/4 en actions à un plafond de 40 % en actions. Besoin d'interventions communes des OS pour obtenir la contribution à la création de logements pour les fonctionnaires : à travailler en lien avec le groupe action sociale.

CA du 9 décembre : l'augmentation proposée de la valeur d'achat du point de 17 % a été mise en échec.

Il serait souhaitable que les représentants des régimes de retraite des agents de la FP aient des politiques de vote cohérentes dans les AG. A travailler entre les membres des CA (RAFP, IRCANTEC). C'est d'autant plus important que l'Ircantec a, du fait de la réforme de 2008 des réserves représentant quatre exercices annuels ; il devient de ce fait investisseur alors qu'il est censé être un régime en répartition.

Régis proposera un projet de contribution FSU à adresser aux parlementaires sur les dispositifs familiaux de retraites. Il s'agit de mettre en évidence que ces dispositifs répondaient à des objectifs politiques et faire porter le débat sur les choix ; dire dans ce débat ce que nous défendons.

Problème juridique à étudier : la réglementation européenne prévoit qu'il ne doit pas y avoir de différence entre hommes et femmes et un jugement récent a remis en cause les conditions d'attribution des avantages familiaux sous condition d'interruption ou de réduction de l'activité.

Action sociale

Conséquences des élections sur CIAS et SRIAS : la situation reste équilibrée entre OS après la récupération par Solidaires du siège perdu par la CFTC.

Difficultés pour désigner des représentants : retraités ne sont plus acceptés dans les CIAS et SRIAS, au moment de leur désignation les membres doivent être actifs.

Défendre la sécurisation financière en pourcentage de masse salariale dans les négociations sur l'avenir de l'action sociale. Il faudra mandater la délégation de la FSU par rapport à des propositions comme celle d'un établissement public, avec l'objectif d'éviter des situations très disparates (comme ça existe en particulier dans la FPT).

Formation spécialisé du CCFP

Revue des missions de l'État

La FSU rencontre T Mandon, secrétaire d'Etat ce jour. Les CT ne seront saisis des propositions d'évolution qu'en bout de course.

Inquiétude sur des projets de resserrement des ministères sur leurs cœurs de métiers.

Une mission de préfiguration des services de l'État dans une fusion des régions Bourgogne-Franche Comté est en cours.

La carte des rectorats est retravaillée au ministère.

Proposer un temps commun avec la commission « services publics » lors du CDFN de janvier.